

# LE BLAINVILLOIS

AVRIL 2009

Nouvelle édition n° 04

*Blainville, j'y vis bien*

## A LA DÉCOUVERTE DU MANGA

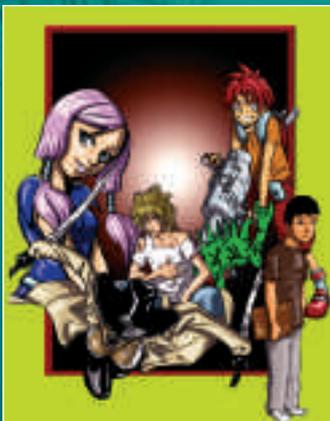
Une exposition sur le manga se déroulera du 1er au 30 avril.

■ **Mardi 7 de 17h00 à 18h00** : conférence et débat sur le manga.

■ **Mercredi 8 de 15h30 à 16h30** : atelier de dessin pour enfants (8-12 ans)

■ **Mercredi 15 de 14h30 à 15h30** : atelier de dessin pour enfants (8-12 ans), et de **16h00 à 18h00** : atelier de dessin pour adolescents (à partir de 12 ans)

■ **Samedi 18 de 15h00 à 15h45** : conférence sur le manga, et de **16h00 à 18h00** : atelier de dessin pour adolescents (à partir de 12 ans).



Information et inscriptions aux ateliers de dessin à la médiathèque bibliothèque municipale "l'Eau Vive" au 03 83 75 96 89.

## LE MOT DU MAIRE

*Madame, Monsieur,*

*Le 25 mars 2009, nous avons voté le budget primitif 2009 et les taux des quatre taxes.*

*Bien que des investissements importants soient prévus et que l'ensemble des services à la population se développent, les taux des quatre taxes resteront identiques à ceux de l'année 2008.*

*Au cours de ce même conseil municipal, nous avons voté les subventions aux différentes associations qui apportent leur concours à la vie locale.*

*Dans ce cadre, je regrette de n'avoir pu à ce jour, conclure avec l'association gestionnaire du CLSH Mirabelle et des services à la petite enfance, la convention d'objectifs et de moyens que nous avons envisagée.*

*En effet, la nécessaire mise en conformité des relations avec cette association, au regard de la réglementation en vigueur reste posée.*

Selon l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales, une association subventionnée doit fournir à la collectivité versante : **une copie certifiée de son budget et des ses comptes de l'exercice écoulé**. Si l'association bénéficie de plus de 150 000 € de subventions publiques, elle est soumise à **l'obligation d'une certification des comptes par un commissaire aux comptes**. Nous sommes dans ce cas de figure puisque l'association a bénéficié depuis 2001 d'une subvention municipale de 229 000 € par an.

*Depuis notre première rencontre avec les cadres de l'association en avril 2008, nous avons demandé ces documents pour l'année 2007...ils nous avaient été promis pour fin juin 2008. Depuis cette date nous avons à plusieurs reprises, réitéré notre demande – y compris par recommandé avec AR.*

*De plus la convention qui régissait les relations entre la commune et l'association du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2005, n'avait pas été renouvelée.*

*Nous avons de ce fait entamé une procédure de clarification des responsabilités de chacune des parties en proposant :*

- *la signature d'une convention de mise à disposition des locaux (janvier 2009),*
- *le vote en conseil municipal le 27 janvier dernier, d'une convention précisant les modalités de dépôt du dossier de demande de subvention ainsi que les documents nécessaires et obligatoires à joindre à celui-ci (dont le bilan financier certifié par le commissaire aux comptes).*

*Aujourd'hui, nous ne sommes toujours pas en possession de la certification obligatoire des comptes par le commissaire aux comptes au titre de l'année 2007.*

*Aussi au regard de ces éléments, je me trouve aujourd'hui dans l'impossibilité de poursuivre un partenariat avec cette association, qui s'obstine à ne pas se mettre en conformité avec la législation, et de la subventionner.*

*J'ai conscience que cela peut générer des craintes chez les parents et les professionnels des structures blainvilloises de l'association, pour autant le respect de la réglementation et l'obligation de contrôle de l'utilisation des deniers publics qui m'incombent, m'obligent à agir de la sorte.*

*Je tiens dès à présent à rassurer tous les parents des enfants accueillis et les professionnels qui interviennent dans ces différentes structures. Des solutions seront trouvées pour que les services proposés continuent dans l'intérêt de tous et de vos enfants tout particulièrement.*

*Je vous tiendrai informés des suites qui seront données à ce dossier.*

Mme le Maire,  
Annie FARRUDJA

	2008	2009
Taxe d'habitation	12,80	12,80
Taxe sur le foncier bâti	16,81	16,81
Taxe sur le foncier non bâti	23,44	23,44
Taxe professionnelle	13,26	13,26

## A NOTER

Une exposition sur les projets de réhabilitation, de démolition et de construction des logements ICF « anciennement cités SNCF » est installée à l'accueil de la Mairie pour quelques semaines.

**Les services administratifs de la mairie seront exceptionnellement fermés le samedi 11 avril.**

### *Purgés sur le réseau d'eau*

**Mercredi 8 avril :**  
quartier Gerbéviller.

**Mercredi 6 mai :**  
quartier Haut des Places.

### *Recensement citoyen*

**Date de naissance : avril 1993.**  
Se présenter en mairie **après la date anniversaire** en vue du recensement. Pièces à apporter : carte d'identité, livret de famille.

### *Secours catholique*

- Accueil et permanence le **vendredi** de 14h00 à 16h00 à la salle Paroissiale à Blainville sur l'Eau.
- Atelier couture et travaux d'aiguilles le **1<sup>er</sup> vendredi du mois**.  
Local CSF à Damelevières.
- Atelier cuisine et bricolage le **3<sup>e</sup> vendredi du mois**.  
Salles du 3615 BD - Maison des associations à Blainville.

### *Repas du mercredi au Rampeux*

**les mercredis 8 et 22 avril.**  
Inscriptions au CCAS les mardi et jeudi (dernier délai le jeudi précédant le repas).

### *Club scrabble*

**Les mardis** à 14h15, salle de restaurant du Rampeux.

### *Gym seniors*

**Jeudi 16** de 14h00 à 15h00,  
**jeudi 23** de 14h00 à 16h00  
à la salle de restaurant de la M.F.C.  
Renseignements au C.C.A.S.  
le mardi de 10h30 à 12h00  
au 03 83 75 50 32  
ou au 03 83 75 75 35.

# LOISIRS CULTURE

## MÉDIATHÈQUE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE "L'EAU VIVE"

- **Atelier créatif** • **Les mercredis 1<sup>er</sup>, 22 et 29 avril de 9h45 à 11h45.**  
*Inscription à la bibliothèque municipale. Nombre de places limité à 10 enfants.*
- **Heure du conte** • « **Vacances de Pâques** » **mercredi 15 avril de 14h00 à 16h00.** *histoires, jeux, coloriage et bricolage. Un goûter sera servi en fin de séance. Inscription à la bibliothèque municipale. Nombre de places limité à 25 enfants.*
- **Soirée littéraire** • *La prochaine soirée littéraire aura lieu le **mardi 28 avril à 18h00.** Inscription à la bibliothèque municipale.*

## UNE MUSIQUE VENUE D'UKRAINE

Venez vibrer aux sons de la formation « Sbrutch ». Des professeurs de musique mettent à profit leurs talents pour venir en aide aux plus démunis. Oksana, Igor et les autres musiciens en costumes traditionnels vous invitent à partager l'espace d'une soirée leur musique, la danse et découvrir leur artisanat.



**Mardi 28 avril - 20h30 Maison des Fêtes et de la Culture - Entrée gratuite**

## LE COIN DES ASSOCIATIONS

- ✓ **Dimanche 5 à 14h30** • Salle des Fêtes de Damelevières  
*Thé dansant organisé par Dam'Loisirs et animé par l'orchestre André GENE. Entrée : 7 euros avec brioche.*
- ✓ **Jeudi 9 à 14h30** • Maison des Fêtes et de la Culture  
*Thé dansant organisé par la FNACA et animé par l'orchestre André GENE. Entrée : 7 euros.*
- ✓ **Dimanche 19 à 14h30** • Maison des Fêtes et de la Culture  
*Après-midi dansant organisé par l'AMFC et animé par l'orchestre WATSON. Tarif : 7 euros.*
- ✓ **Samedi 25 à 20h15** • Maison des Fêtes et de la Culture  
*Soirée théâtre organisée par l'association des Handicapés de Blainville - Damelevières et environs « La p'tite Lorraine » propose ses deux nouvelles pièces « Psy Choc » - « Sexy Flag ». Tarifs : 3,50 euros pour les - de 12 ans, et 5 euros pour les + de 12 ans.*



# REPAS DES ANCIENS

**Vendredi 1<sup>er</sup> mai à 12h30**  
**à la Maison des Fêtes et de la Culture.**

**Téléphone : 03 83 75 50 32.**

## LES AMIS DE GEORGES LIRE ET DÉCOUVRIR

**SAMEDI 25 AVRIL À 14H30 • SALLE JEAN BAPTISTE CLÉMENT  
MAISON DES ASSOCIATIONS.**

### **L'art floral japonais ou IKEBANA.**



Mme BLAISING vous propose une démonstration de la technique du bouquet et si vous le voulez vous aidera à réaliser votre propre IKEBANA. (Se munir de 3 ou 5 fleurs printanières, de 2 branchages et d'une coupe). Cette démonstration sera suivie de la cérémonie du thé, comme au Japon ancestral. Entrée gratuite, ouverte à tous.

**Renseignements  
au 03 83 75 99 91.**



## CHEZ NOS VOISINS

- **Samedi 4 avril - Soirée Choucroute**  
à la Zone de Loisirs sous chapiteau chauffé. Avec l'orchestre Jacky Vautrin.  
20 € sur réservation en Mairie de Damelevières.
- **Vendredi 10 avril à 20h30 - Salle des Fêtes de Damelevières**  
Conférence sur l'Indonésie présentée par M. WODEY - Entrée Gratuite.
- **Lundi 13 avril**  
Grand Prix Cycliste de la Ville de Damelevières.
- **Mercredi 22 avril - Collecte de sang**  
de 16 h à 19 h 30 à la salle des Fêtes de Damelevières.

## A NOTER (SUITE)

### **Horaires du CCAS :**

Le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.  
Le mercredi de 9h00 à 12h00.

### **Vacances des personnes âgées :**

Le C.C.A.S. organise, à l'intention des personnes âgées et retraités, un séjour à Menton du 4 au 18 octobre 2009.  
Pour tout renseignement, s'adresser au C.C.A.S.

### **Bienvenue Aux 5 éléments**

« Entrez dans le monde de la cosmétique Bio et équitable pour le plus grand respect de la nature... et de votre nature ». Nouvellement installée sur notre commune, Aurore LEAL masseuse et esthéticienne vient à domicile vous faire profiter de ses soins pour votre bien-être.  
Tél. 06 15 79 56 14.

### **Vos numéros d'urgence santé**

Pharmacie de garde :

**03 83 15 84 99**

■ PERMANENCES MÉDICALES

En cas d'urgence : **15**

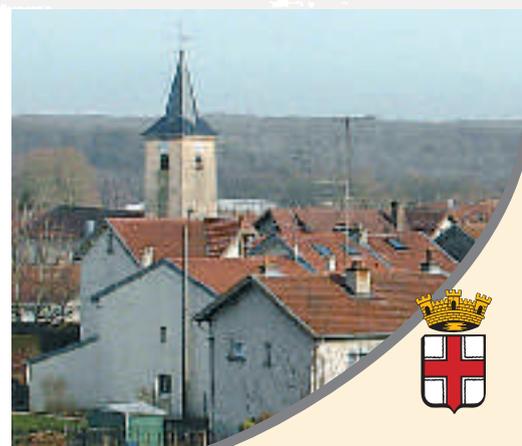
Médecin de garde :

**0 820 87 86 85**

■ AMBULANCES

Ambulances GOTTIÉ :

**03 83 75 04 01**



## PERMANENCES

### > EN MAIRIE

■ **ADIL** : jeudi 7 mai  
de 9h30 à 11h30.

■ **Conciliateur de justice**

Lundi 6 avril à partir de 14h30.  
Prendre rendez-vous en Mairie  
au 03 83 75 70 05.

■ **Point accueil - Avenue le Nid**

Le mercredi de 14h15 à 17h45.  
Tél. 03 83 72 80 17.

### > EN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL-DE-MEURTHE au siège 13, rue des Écoles

Tél. 03 83 71 43 62

■ **Permanence juridique**

organisée par le Centre  
d'Information sur le Droit  
des Femmes et des Familles  
(CIDFF) le 2<sup>e</sup> mardi du mois  
de 14h00 à 17h00.

■ **Permanence Espace Énergie**

Mardis 7 avril et 5 mai

de 8h30 à 12h00.

Prendre rendez-vous auprès  
de l'association Lorraine Énergies  
Renouvelables au 03 83 75 27 73

■ **Permanence O.P.A.H.**

(Opération Programmée  
de l'Habitat)

Mercredi 8 de 14h00 à 15h30.

Mercredi 22 de 10h30 à 12h00.

### au 21, rue Saint-Dominique

■ **Mission Emploi**

lundi au vendredi de 9h00  
à 12h00 et 13h30 à 16h00.

Tél. 03 83 75 71 55

■ **Mission Locale Emplois Jeunes**

(- 26 ans) : le jeudi de 9h30  
à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

### > Déchetterie

Horaires d'ouverture :

9h00 à 12h00 et de 14h30

à 17h30. Fermée les **jeudi**,  
**dimanche** et jours fériés.

### > Ramassage des objets hétérogènes

Jeudi 4 juin. Les objets  
hétérogènes seront sortis  
la veille au soir.

### > A L'ADMR - 1, rue du Presbytère

Lundi de 9h00 à 11h00

Mardi de 14h00 à 15h00

Jeudi de 9h00 à 10h00

Vendredi de 14h00 à 16h00

Tél./fax : 03 83 75 97 54

## Bon à savoir

### AIDES AU LOGEMENT LIÉES À UNE REPRISE D'EMPLOI

Tout demandeur d'emploi qui reprend un emploi (CDI ou CDD 6 mois minimum) situé à plus de 60 km ou 2 heures aller et retour de leur domicile, peut bénéficier d'une aide couvrant les frais de double résidence (1200 € maxi) ou de déménagement (1500 € maxi).

Toute demande est à déposer auprès du Pôle emploi du domicile du demandeur.

## Les inscriptions dans les écoles

### MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2009

#### Sont concernés par ces inscriptions scolaires :

Les nouveaux arrivants sur Blainville sur l'Eau et les parents des enfants de 3 ans (nés en 2006) entrant en maternelle, doivent se présenter en Mairie de Blainville sur l'Eau les **vendredis 10 et 24 avril de 14h00 à 17h00**. Se munir du Livret de Famille.

## LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

#### Pour une ville de 4000 habitants, est-ce bien nécessaire ?

Le conseil municipal de février, outre le débat d'orientations budgétaires, s'est prononcé sur des créations de postes, notamment sur celui d'un technicien supérieur chargé du parc informatique de la mairie et d'une mission de communication.

S'il paraît nécessaire d'assurer une maintenance informatique, on peut se demander si l'embauche d'un personnel de ce type ne relève pas plutôt de l'intercommunalité qui pourrait l'employer dans les sept communes.

On peut aussi se demander si un contrat de maintenance ne serait pas moins cher que la création de ce poste.

L'autre partie de sa mission paraît plus curieuse et pose question. En effet, ce technicien devra s'occuper du bulletin municipal et de la communication en général, il assurera le lien avec la presse, et gèrera le site internet, suivra les rares manifestations locales...

Mais alors que restera-t-il à l'élu chargé de ces questions qui se voit dépeçé de ses compétences ?

#### A Blainville sur l'eau, est-ce bien raisonnable à un moment où il faut surveiller la dépense publique ?

Cela masque-t-il des insuffisances ?

A quoi sert l'indemnité d'un adjoint si c'est pour confier ses missions à un technicien ?

Bien entendu nous nous sommes opposés à cette proposition que nous jugeons inutile et forcément coûteuse.

#### Est-ce bien utile au moment où l'Etat envisage la disparition de la Taxe Professionnelle ?

C'est-à-dire la disparition des recettes indispensables aux communes, sans qu'il soit annoncé de compensations budgétaires réelles à ce jour. Il vaudrait mieux anticiper cette possible perte de recettes pour la commune.

#### Est-ce bien raisonnable d'alourdir les dépenses de la ville ?

En employant une personne qui effectuera des missions qui jusque là étaient confiées à un élu dans une ville de 4000 habitants.

Si les recettes diminuent, les charges demeureront. Et même si les taux d'imposition n'augmentent pas, n'oublions pas la hausse de 4% en 2008.

Ghislain Demonet, Evelyne Oudin, Alain Collet, Olivier Martet, Sylvie Herr-Martin.



# LA COMMUNICATION

*Processus de transmission d'informations et de connaissances, mode d'échange pour les communautés de personnes souhaitant partager des cultures communes, la communication est un **passage obligé pour entrer en relation avec autrui.***

*Liée à de nombreuses sciences dont elle est une composante, ses moyens ont évolué, les techniques optiques, électriques, électroniques et numériques ont pris de l'importance et permettent aujourd'hui une véritable communication de groupe.*

## **Ce rappel étant fait, quelle est la volonté de la municipalité ?**

*A partir d'informations diverses, nombreuses, mettre à disposition des citoyens, en temps réel, celles qui peuvent leur être utiles, de la démarche administrative à l'activité festive, sportive ou culturelle, en passant par la vie municipale et ses facettes.*

*C'est ambitieux, car nous avons la chance d'avoir un tissu associatif dense et vivant qui est une richesse de la cité.*

*Les informations en transit concernent également les relations **Etat-Collectivités Locales/Elus Locaux, Elus Locaux/Fonctionnaires, Elus Locaux et Population** et ce, dans un contexte de décentralisation et réformes constantes, initiées par un Président de la République fébrile, omnipotent, touchant à tout, y compris structures, lois et règlements.*

***C'est dans ce contexte difficile, qu'intervient l'embauche d'un chargé de mission, non pas pour enlever leurs prérogatives aux élus qui restent des décideurs, mais pour apporter une aide technique en utilisant des moyens modernes et en les rendant efficaces : le pôle Communication sera créé.***

*La tâche est importante. Premier outil de communication, le Blainvillois reste notre journal municipal. Il reste, malgré les dernières modifications, à parfaire tant dans son contenu que dans sa réalisation technique.*

*D'autres publications telles le journal des associations, le livret des nouveaux arrivants, seront également suivies.*

*Le site Internet municipal [blainvillesurleau.fr](http://blainvillesurleau.fr) doit être complété, alimenté au quotidien, devenir une référence en termes d'informations et culture.*

*Enfin, une utilisation plus généralisée des messages électroniques, permettra la dématérialisation des documents papiers et sera source d'économie.*

*De surcroît, dans le cadre de l'utilisation du matériel informatique et numérique, ce fonctionnaire aura une mission technique de première intervention rapide, sans attendre l'intervention de notre prestataire informatique avec lequel bien entendu nous sommes liés pour une maintenance plus lourde.*

## A VOS AGENDAS

### **Dimanche 26 avril**

**Journée du Souvenir de la Déportation  
Journée des Médaillés Militaires**

- **9 h 45 :** Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Vigneulles
- **10 h 00 :** Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Barbonville
- **10 h 30 :** Service religieux en l'église de Blainville sur l'Eau
- **11 h 20 :** Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Blainville sur l'Eau
- **11 h 45 :** Dépôt de gerbes Stèle du Souvenir Rond Point de la Tuilerie
- **12 h 00 :** Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Damelevières
- **12 h 15 :** Vin d'honneur à la Mairie de Damelevières.

### **Dimanche 3 mai**

**Foire commerciale de printemps.**



Des camelots, des forains, des animations et de la musique, de la sculpture et de la peinture, rendez vous à la Foire de Printemps rue du Maréchal Leclerc et rue Saint Dominique. De 8h00 à 18h00. Inauguration à 11h00.

### **Samedi 4 juillet**

Que tous les amateurs de promenade réservent leur samedi pour une « balade découverte » amicale et familiale des sentiers de Blainville sur l'Eau et Damelevières.



## Le saviez-vous ?

# VOYAGEZ GRATUITEMENT SUR LE RÉSEAU TED' SOUS CERTAINES CONDITIONS

*Les personnes concernées* sont les bénéficiaires du minimum vieillesse et leurs ayants droits, les bénéficiaires du R.M.I. et leurs ayants droits, les personnes de moins de 25 ans ayant un revenu inférieur au R.M.I., les personnes ayant un revenu inférieur au R.M.I.

*Toute demande de carte gratuite* doit être faite au CCAS de votre commune, au Centre Médico Social, à la Mission Locale, au Point Accueil Information Service.

*Pour toute autre question*, vous pouvez contacter le service transport du Conseil Général au 03 83 94 51 51.



## TOUT SAVOIR SUR LE STATIONNEMENT SUR VOIRIE

*Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers ou gêner les riverains ou la circulation.*

*Sont considérés comme dangereux ou gênants l'arrêt ou le stationnement :*

- à proximité des intersections de routes et des virages
- devant les garages
- sur les places de stationnement réservées pour les personnes handicapées
- en double sens dans des rues étroites
- sur les trottoirs avec emplacements non matérialisés
- à cheval sur les alvéoles.



*A quelques mètres des commerces et de l'Hôtel de ville, un parking est à votre disposition : l'espace Théodore près de l'ancienne école de judo, en dessous de l'école Jules Ferry. Il peut être utilisé pour un stationnement de longue durée ou temporaire si vous ne trouvez pas de place de parking près des commerces.*



*Il est important de permettre aux piétons, aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite de circuler facilement sur les axes de déplacement.*

*La municipalité réfléchit à un plan d'aménagement pour une amélioration du stationnement et des sens de circulation des véhicules. Nous souhaitons préconiser avec bon sens des propositions et actions après consultations des riverains.*



# COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2009

## 1. Compte administratif 2008

Le Maire donne la parole à M. J.-M. HENRY pour la présentation du compte administratif avant de passer au vote. Après analyse du document, le conseil municipal, à la majorité (5 voix contre), adopte le compte administratif 2008.

## 2. Compte de gestion de Monsieur le receveur

Après analyse du document, Madame le Maire invite à donner quitus au trésorier pour son compte de gestion. A l'unanimité, le conseil municipal donne quitus au trésorier.

## 3. Affectation du résultat

Après l'approbation du compte administratif, Madame le Maire propose d'affecter les résultats de 2008 comme suit :

- ✓ Excédent de fonctionnement de 378 916 € reporté au 002 du budget de fonctionnement
- ✓ Excédent d'investissement de 48 756 € reporté au 001 au budget d'investissement.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'affectation du résultat.

## 4. Vote des taux 2009 (voir éditorial).

## 5. Budget primitif 2009

Après la validation de la commission des finances du projet de budget primitif, Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la version finale du budget primitif 2009. Après discussion, le budget primitif est adopté à la majorité (5 voix contre).

## 6. Amortissements 2009

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter les amortissements. Après étude, les amortissements 2009 sont adoptés à l'unanimité.

## 7. Subventions 2009

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter le tableau des subventions, communicable en Mairie. Après discussion, le tableau des subventions est adopté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

## 8. Dotations aux organismes et subventions aux associations

Tous les documents sont disponibles en Mairie.

## 9. Modification d'horaires et ouverture de poste

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal les ouvertures de postes suivantes, afin de compenser les départs en retraite de 3 agents d'entretien :

- Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe : 26 heures.
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe : 30 heures.

- Sur l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe dédié aux espaces verts : 35 heures.

Et sur les modifications d'horaires suivantes :

- Concernant des adjoints techniques de 2<sup>e</sup> classe concernant l'entretien des bâtiments :

- 16 h 00 à 20 h 00
- 22 h 50 à 26 h 50
- 24 h 00 à 34 h 00
- 16 h 00 à 23 h 00

Ces propositions ont été faites en collaboration avec les agents concernés et les membres du CTP (collège agent) ayant donné un accord de principe.

Cette négociation allie la création de poste et l'augmentation des heures de travail des agents en poste (en lien avec leurs souhaits lors de la notation annuelle).

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les modifications d'horaires et les ouvertures de poste.

## 10. Indemnités pour le gardiennage de l'église communale

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la revalorisation de 0,79% du montant de l'indemnité du gardien de l'église communale conformément à la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987.

Après discussion, à la majorité (1 voix contre), la revalorisation est adoptée.

## 11. Plan de Zonage d'assainissement

Madame le Maire laisse la parole à Mme DERUELLE (adjointe au Maire) afin de porter au débat le choix opéré par la commission urbanisme et environnement sur les options de zonage d'assainissement, à savoir :

- toutes les zones urbanisées et à urbaniser (1NA et 2NA) en collectif ;
- secteur de l'Ecat (stade + habitations) en non collectif ainsi que le secteur dit de la Filature (SIMB).

Ce vote permettra la constitution du dossier mis à l'enquête publique ordonnée par arrêté préfectoral sous l'égide d'un commissaire enquêteur.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil valide le choix de zonage qui sera soumis à l'ouverture de l'enquête publique.

## 12. question diverses

Madame le Maire laisse la parole à M. BOURGUIGNON (adjoint au Maire) qui expose au conseil municipal des demandes concernant l'occupation des locaux des écoles, durant les vacances scolaires – notamment du 6 au 10 avril 2009 – pour y organiser des stages de remise à niveau pour les élèves de primaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse d'entrer dans le dispositif DARCOS.



## SPORTS

### ACBD HANDBALL

**Samedi 25 avril**

14 h 00 – 12 filles / Epinal

20 h 30 seniors féminines / St Dié.

**Samedi 2 mai**

14 h 00 tournoi écoles

17 h 00 – 12 garçons / Flév. Flav. Rich 1

18 h 15 – 12 filles / Dombasle

20 h 30 seniors féminines / Bayon

### ACBD PÉTANQUE

Zone de loisirs Damelevières

**Dimanche 5**

14 h 30 challenge Claude Conraux  
triplette

**Vendredi 24**

17 h 00 éliminatoires SNCF triplette

### ACBD FOOTBALL

**Dimanche 5**

Stade de Damelevières

10 h 00 seniors 3/FC Montois

Stade de Blainville sur l'Eau

15 h 00 seniors 1 / Verdun

**Samedi 11**

Stade de Blainville sur l'Eau

15 h 00 seniors 2 / St Max Essey 2

**Dimanche 12**

Stade de Blainville sur l'Eau

10 h 00 18 ans 1 / Golbey

**Lundi 13**

Stade de Blainville sur l'Eau

9 h 00 tournoi 13 ans 1

**Dimanche 19**

Stade de Blainville sur l'Eau

15 h 00 seniors 2 / Pulnoy

Stade de Damelevières

10 h 00 vétérans / Richardménéil

**Samedi 25**

Stade de Damelevières

14 h 00 poussins 1 / Chanteheux 1

14 h 00 poussins 3 / Chanteheux 2

Stade du Haut des Places

15 h 30 benjamins 1 / Lunéville Es

14 h 15 benjamins 2 / Baccarat

Stade de Charmois

15 h 30 13 ans 2 / Varangéville

Stade de Damelevières

15 h 30 15 ans 1 / Saulxures

**Dimanche 26**

Stade de Blainville sur l'Eau

10 h 00 18 ans 1 / Thaon

## LA RECETTE

*Pour les amateurs de chocolat*

### TRIO DE MOUSSES

**Ingrédients :** 150 g de chocolat noir, 150 g de chocolat blanc, 150 g de chocolat praliné, 6 blancs d'œufs et 6 jaunes, 5 feuilles de gélatine, cacao en poudre.

**Recette :**

- 1 - Faites fondre les trois chocolats séparément au bain-marie. Ajoutez 2 jaunes d'œufs dans chaque chocolat. Montez les blancs en neige.
- 2 - Faites tremper la gélatine dans de l'eau froide pendant 5 minutes. Egouttez-la et incorporez-la aux trois chocolats, en comptant une feuille en moins pour le chocolat noir.
- 3 - Répartissez les blancs battus dans les trois préparations.
- 4 - Tapissez une terrine de film alimentaire en le laissant largement déborder. Placez la préparation au chocolat praliné dans le fond. Placez au congélateur durant 20 minutes. Ajoutez dessus la préparation au chocolat blanc. Remplacez au congélateur pendant 20 minutes. Recouvrez enfin de chocolat noir. Placez au réfrigérateur durant 8 h au minimum.
- 5 - Au moment de servir, démoulez la mousse en vous aidant du papier. Saupoudrez de cacao et servez.

**Variantes :** Vous pouvez insérer des petits morceaux de nougat ou de meringue dans le chocolat blanc.

## UN PEU D'HISTOIRE, SUITE...

C'est du **XV<sup>e</sup>** au **XVII<sup>e</sup>** siècle que vont être édifiés certains bâtiments et ouvrages structurant le bourg de Blainville :

- L'hôpital, fondé en 1548 par **Warin du Point de Blainville**, administrateur de l'hôpital de Lunéville et son épouse ; sous l'autorité de messire Waltrin, curé de Blainville, cet établissement avait vocation à accueillir plutôt qu'à soigner les « pauvres membres de Dieu et accomplir œuvres de miséricorde ». Il était situé près de l'église mais ni l'état des possessions des paroisses de 1702, ni la Charte délivrée par Antoine de Lenoncourt en 1621, seigneur du lieu, qui recense le patrimoine local de cette époque, n'en font plus mention...
- Le moulin (une rue en rappelle aujourd'hui encore le souvenir), bâti au début du **XVII<sup>e</sup>** siècle. Le plus proche moulin était auparavant celui de Damelevières, les habitants de Blainville pourront désormais apporter leur blé à moudre à ce nouvel ouvrage moyennant un droit de banalité (servitude consistant à l'usage obligatoire et public d'un bien appartenant à un seigneur, ex. : moulin, four...). Il sera situé à proximité de l'actuelle zone du moulin, près de la rue de la Cabiatte et son canal enfermera le **pâtis d'entre 2 eaux** entre la Meurthe et le canal pour former une île.
- Le bac, lui, permettait la traversée de la rivière ; la rue du Bac d'aujourd'hui aboutit au point même où se faisait le passage. Des redevances précises sont fixées : pour l'homme aussi bien que pour le cheval, le bœuf le mouton ou le porc ! Il sera emporté par de violentes crues en 1625. Une route existait déjà pour la traversée non pas à l'emplacement de l'actuel pont Galiéni mais en amont du moulin, en un endroit guéable permettant de rejoindre les prés communaux du Haut des Places.

A suivre...

